

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 25 septembre 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 107 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Patrick BORE - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Florence MASSE - Guy MATTEONI - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Stéphane RAVIER - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT représentée par Vincent COULOMB - Colette BABOUCHEAN représentée par Michèle EMERY - Jean-Louis BONAN représenté par Guy SAUVAYRE - Michel DARY représenté par Lisette NARDUCCI - Eric DIARD représenté par Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - Josette FURACE représentée par Marc LOPEZ - Jean-Claude GAUDIN représenté par Laure-Agnès CARADEC - Louisa HAMMOUCHE représentée par Samia GHALI - Garo HOVSEPIAN représenté par Eugène CASELLI - Paule JOUVE représentée par Bernard MARTY - Fabrice JULLIEN-FIORI représenté par Danielle MILON - Janine MARY représentée par Catherine CHAZEAU - Christophe MASSE représenté par Vincent GOMEZ - Martine MATTEI représentée par Michel ILLAC - Virginie MONNET-CORTI représentée par Isabelle SAVON - Dominique TIAN représenté par Carine ROGER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

René BACCINO - Mireille BENEDETTI - Marie-Arlette CARLOTTI - Laurent COMAS - Yann FARINA - Albert GUIGUI - Claudette MOMPRIVE - Christyane PAUL - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Marine PUSTORINO - Maryvonne RIBIERE - Claude VALLETTE - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Signé le 25 Septembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 28 septembre 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

HPV 004-1270/15/CC

■ Approbation de l'avenant n°2 de clôture à la convention passée avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) du quartier Soude-Hauts de Mazargues à Marseille (9^{ème} arrondissement)

DHCS 15/13623/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La convention pluriannuelle de mise en œuvre du projet de rénovation urbaine pour le quartier Soude-Hauts de Mazargues (9^{ème} arrondissement) a été signée avec l'ANRU et ses partenaires le 10 octobre 2011.

Un avenant n°1 signé le 28 août 2014 par l'ANRU, l'Etat, la Ville de Marseille, le Conseil Départemental, le Conseil Régional, Logirem, Habitat Marseille Provence, la Caisse des Dépôts et le GIP Marseille Rénovation Urbaine a modifié le contenu d'opérations de réhabilitations et de résidentialisation engagées par la Logirem.

L'avenant n°2 de clôture proposé ce jour à l'approbation du Conseil de Communauté prend acte pour la Communauté urbaine des modifications suivantes :

- la modification des opérations de reconstitution de l'offre liées à la démolition par Erilia des logements sociaux « le Hameau des Pins » sur le site du Baou de Sormiou,
- des précisions apportées au programme de préfiguration du Parc de la Jarre et ses délais de mise en œuvre,
- le regroupement de deux lignes d'aménagement portées par la communauté urbaine Marseille Provence Métropole en une opération : « Allée des Calanques et voiries des avenues de la Soude, de la Jarre et du Baou de Sormiou » sans changement financier global ;
- l'identification de la SCI Marseille 9^{ème} Chalet II (les Nouveaux Constructeurs) comme maître d'ouvrage de l'opération d'accession aidée sur le Baou de Sormiou en lieu et place de la Ville de Marseille,
- la modification des contreparties accordées à Foncière Logement, ces contreparties étant reprises par Grand Delta Habitat,
- le redimensionnement et le reclassement dans la bonne famille d'intervention de l'opération de la Logirem concernant la restructuration pour décohabitation de 6 logements prévue sur de grands logements individuels au sein des Hameaux du Rocher et de la Pinède sur le site du Baou de Sormiou,
- la finalisation du programme d'intervention en matière d'ingénierie dont le GIP Marseille Rénovation Urbaine est maître d'ouvrage pour permettre notamment l'intégration dans les prestations programmées d'un Plan Stratégique Local à coût constant,
- les dates limites de demandes de subvention auprès de l'ANRU fixées au 31 décembre 2018 pour le solde, à l'exception de l'opération « Voiries Baou de Sormiou » qui bénéficie de la date du 31 décembre 2020.

Les montants financiers sont inchangés.

Il est donc proposé au Conseil de Communauté d'approuver cet avenant n°2.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Signé le 25 Septembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 28 septembre 2015

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La loi n°2003-710 du 1^{er} août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine ;
- La loi portant engagement national pour le logement n°2006-872 du 13 juillet 2006 ;
- Le décret n°2004-132 du 9 février 2004 relatif à l'ANRU ;
- Le décret n°2004-1005 du 24 septembre 2004 sur la majoration des subventions accordées par l'ANRU ;
- Le règlement comptable et financier de l'ANRU approuvé par le Ministère du Budget du 20 juin 2011 ;
- L'arrêté du 29 juin 2011 portant approbation des modifications du règlement général de l'ANRU ;
- La délibération HAP 001-1151/CC du Conseil de Communauté du 17 décembre 2007 relative à la mise en œuvre de la charte locale d'insertion en application des conventions de rénovation urbaine passées avec l'ANRU ;
- La délibération HAP 001-279/08/CC du Conseil de Communauté du 8 février 2008 relative à la mise en œuvre de la charte locale de gestion urbaine de proximité en application des conventions de rénovation urbaine passées avec l'ANRU ;
- La convention de rénovation urbaine du quartier Soude-Hauts de Mazargues signée le 10 octobre 2011 et son avenant n°1 ;

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- L'intérêt de prendre en compte les évolutions du projet pour clôturer la convention avec la fin des engagements liés au premier Programme National de Rénovation Urbaine prévu le 31 décembre 2015 ;

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé l'avenant n°2 ci-annexé à la convention pluriannuelle de rénovation urbaine du quartier Soude-Hauts de Mazargues à Marseille (9^{ème} arrondissement) conclu avec l'ANRU, l'Etat, la Ville de Marseille, Grand Delta Habitat, la SCI Marseille 9^{ème} Chalet II, Erilia, l'Association Foncière Logement, et le GIP Marseille Rénovation Urbaine.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine ou son représentant est autorisé à signer cet avenant.

Pour Visa,
Le Conseiller Délégué
Habitat – Logement – Politique de la Ville
Cohésion Urbaine

Daniel HERMANN

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Habitat et politique de la Ville

Arlette FRUCTUS

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER